





# Microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle en langue et culture allemandes

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

## Sommaire et particularités

<b>NUMÉRO</b>	1-085-7-0
<b>CYCLE</b>	1 <sup>er</sup> cycle
<b>TITRE OFFICIEL</b>	Microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes
<b>TYPE</b>	Attestation
<b>CRÉDITS</b>	15 crédits
<b>COTE R MINIMALE</b>	20,000

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Hildegard Grüter (514) 343-7116  
 hildegard.gruter@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission  
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

## Présentation

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes permet à l'étudiant de se familiariser ou d'approfondir ses connaissances avec divers aspects du monde germanophone : langue, littérature, culture, histoire et politique. Ce programme peut être suivi en parallèle à un autre programme.

## Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

## Forces

- Possibilité de suivre deux cours de langue consécutifs dans un même trimestre.
- Trimestres d'automne et d'hiver : cours semi-intensifs 2 fois par semaine
- Trimestre d'été : cours intensifs 4 fois par semaine

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- L'étudiant ayant des connaissances de la langue allemande doit faire un test de classement.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2020** (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2020** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2020** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2020** ?

### Hiver

- **Hiver 2020**: Du 15 août 2019 au 1<sup>er</sup> décembre 2019

## Structure du programme (1-085-7-0)

Version 01 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits à option.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

#### Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0J	ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0J
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0J	ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0J
ALL 1110	Allemand écrit	3.0J	ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0J
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0J
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0S	ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0J
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0J S	ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0J
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0J S	ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0J S	ALL 3131	Traduction spécialisée	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0J S	ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0J			

#### Bloc 70B Culture - cours en allemand

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1210	L'allemand à travers des oeuvres-phares	3.0J	ALL 3200	Le film allemand contemporain	3.0J
ALL 2200	Introduction à la littérature allemande	3.0J	ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 2260	Romantisme allemand	3.0	ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0J	ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0J
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0J	ALL 3350	Édition et médias germanophones	3.0
ALL 2350	Perspectives médiévales	3.0			

**Bloc 70C Culture - cours en français**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0J	HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0J
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0J	HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0J
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0J	LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0J

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Enseignement de l'éducation physique et à la santé	Baccalauréat	120 crédits	1-822-1-0	Jour
Langue et culture arabes	Microprogramme de 1 <sup>er</sup> cycle	15 crédits	1-117-7-0	Jour Soir
Langue et culture italiennes	Microprogramme de 1 <sup>er</sup> cycle	15 crédits	1-110-7-0	Jour Soir
Études allemandes	Mineure	30 crédits	1-085-4-0	Jour

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université\*.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

